



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 13 janvier 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/40 de la Municipalité, du 6 novembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le plan d'affectation « Alpha Palmiers » et son règlement ;
2. d'accepter les réponses aux oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation « Alpha Palmiers » ;
3. de lever les oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation « Alpha Palmiers » ;
4. de donner procuration à la Municipalité pour répondre aux actions qui pourraient être intentées à l'encontre de l'adoption du plan d'affectation « Alpha Palmiers », l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi treize janvier deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :